

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil dix sept

Le 07 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2017

PRÉSENTS : MMES BOULAI – MOUNIER - SAVIN

MM. BARRAL – BOIREAU – BOIVENT – DESCLIDES –

ESTIENNE – FAURE – SAVIN - SUTRE

EXCUSÉS : MMES GAILHOUSTET – PENIGAUD

MM BOISSIER DESCOMBES - CABROLIÉ

POUVOIRS :

MME PENIGAUD a donné pouvoir à M SUTRE

M BOISSIER DESCOMBES a donné pouvoir à M BARRAL

M CABROLIÉ a donné pouvoir à MME SAVIN

M BARRAL a été nommé secrétaire de séance

2017-07-06 D

Objet : SIVOS – Modification des statuts - Transport

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les modifications apportées aux statuts du SIVOS Coulgens – Jauldes relatif aux modalités sur le transport scolaire.

Monsieur le Maire indique que le comité syndical a modifié les articles de ses statuts par la délibération n°D_2016_7_1 en date du 13 décembre 2016 comme suit :

Article 2 :

Suppression de l'alinéa suivant :

Transport des élèves : éventuellement par un complément au financement du Département, conformément à la décision du Conseil Général et au nombre de kilomètres effectués et répartis par moitié entre chaque commune y compris le ramassage individuel à Jauldes après la fermeture de l'école de Cherves.

Rajout à la fin de l'article 2 :

Le syndicat est en outre habilité à assurer une prestation de transport scolaire en lien avec ses compétences pour le compte de ses communes membres et à la demande de celles-ci après convention.

Article 8 :

Suppression de l'alinéa suivant :

Transport des élèves : éventuellement par un complément au financement du Département, conformément à la décision du Conseil Général et au nombre de kilomètres effectués et répartis par moitié entre chaque commune y compris le ramassage individuel à Jauldes après la fermeture de l'école de Cherves.

AR PREFECTURE

016-211601887-20170707-2017070615-AR
Remplacé par un nouveau :
Recu le 17/07/2017

~~Transport des élèves : éventuellement~~ lement par le montant des prestations facturées aux communes adhérentes pour le transport des élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications statuées par le SIVOS Coulgens – Jauldes en matière de transport scolaire.

Fait à Jauldes, le 12 juillet 2017

Le Maire
Eric SAVIN

